MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

LE MONTJOIE

Le petit journal
Décembre 2020

On continue de se protéger !

HÔTEL DE VILLE

1425, Route 340, Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
Courriel info@st-telesphore.ca

Lors de panne d'électricité, d'Internet ou de téléphonie, vous pouvez joindre la Municipalité aux numéros 450-269-2257 ou 450-269-3247

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Facebook.com/saint-telesphore
ou sur notre site Web au
www.saint-telesphore.com

On continue de se protéger !

TABLE DES MATIÈRES

Activités de Noël	3
Affaires municipales	3
Sécurité Incendie et civile	6
Hygiène du milieu	7
Déneigement	8
Loisirs, culture et vie communautaire	9
Calendrier	12

MOT DU MAIRE

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à notre activité de Noël qui aura lieu au parc André-Leblanc le 19 décembre 2020 de 17h30 à 19h30.

Vous pourrez saluer le Père Noël qui sera présent. Ses lutins seront là pour distribuer des cadeaux. Le tout sera illuminé de lumières de Noël.

Nous travaillons très fort à préparer le budget pour la nouvelle année 2021 qui arrive à grands pas.

J'espère qu'avec toutes les épreuves de l'année 2020, l'année 2021 sera mieux.

Je désire vous offrir mes meilleurs vœux de Joyeux Noël et Bonne Année!

Yvon Bériault, maire

GUIGNOLÉE 2020

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE SOULANGES

En raison de la pandémie, les collectes de denrées sont annulées cette année par mesure de protection. Le Centre d'action bénévole Soulanges invite les gens à contribuer de façon différente.

- Soit par chèque libellé au : Centre d'action bénévole Soulanges.
- En argent dans les différentes boîtes déposées à cet effet dans quelques commerces de la région.
- Directement à votre hôtel de ville, dans la chute à lettres (dans une enveloppe bien identifiée svp) jusqu'au 15 décembre 2020.
- Pour plus d'informations , suivez notre page Facebook

Un énorme merci à tous !!

CAB SOULANGES
CENTRÉ SUR LES BONNES ACTIONS

GUIGNOLÉE

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité égalera les dons reçus pour la guignolée par ses citoyens jusqu'à concurrence de 500,00 $

La Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges a le plaisir de confirmer la contribution financière de 1 000 $ au profit de la guignolée pour la municipalité de Saint-Télesphore.

La Caisse profite de l'occasion pour indiquer son plaisir à contribuer au mieux-être des familles de notre localité qui vivent dans la précarité, et ce, à l'aube de la période des Fêtes.

Richard Dubois, directeur
Communications et Vie associative

Desjardins
Caisse de Vaudreuil-Soulanges

FESTIVITÉS DE NOËL

Le 19 décembre 2020 de 17h30 à19h30.

Sous toutes réserves de modifications par la Santé publique

En cette année particulière, la Municipalité a réorienté l'organisation des Fêtes de Noël afin de respecter les directives de la Santé publique.

Il y aura des activités au parc André-Leblanc organisées et offertes par la Municipalité de Saint-Télesphore en collaboration avec l'OTJ, tout en respectant plus que jamais les mesures sanitaires.

Venez voir le parc tout illuminé.

Nous vous attendons en grand nombre.

CONCOURS DE DÉCORATION DE NOËL

Nous encourageons les gens à décorer leur maison pour Noël.

Il y aura un concours de la plus belle maison décorée pour le temps des fêtes avec un prix pour le village de Saint-Télesphore et un prix pour le village de Dalhousie.

Participez en grand nombre.

COMMUNIQUÉ NOËL 2020

HO! HO! HO!

Cette année, à la demande du Père-Noël et ses lutins, les bénévoles de l'OTJ offrirons un présent pour les membres de la communauté.

Vous êtes invité à collecter votre présent le 19 décembre prochain de 17h30 à 19h30.

Afin de préserver la santé des lutins, nous vous demandons de rester à l'intérieur de votre voiture et d'éviter tout rassemblement. Vous serez dirigé par les lutins jusqu'au Père-Noël.

L'entrée se fera par le chemin de Saint-Télesphore. Cependant, **vous devrez rester dans votre auto**. Le Père Noël vous offrira des cadeaux avec l'aide de ses lutins, tout en respectant la distanciation sociale de 2 mètres. La sortie se fera par la rue du Centenaire.

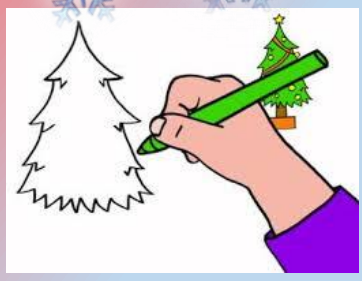

OTJ
Saint-Télesphore

CONCOURS DE DESSIN

Nouveauté de cette année, un concours de dessin pour tous les résidents.

Sortez vos crayons et laissez-vous emporter sous le thème **Noël dans mon village**.

Il y aura 3 prix: l'un par vote populaire et les deux autres au hasard pour votre participation. Vous avez jusqu'au 25 décembre pour venir le déposer dans une boîte extérieure à l'hôtel de ville ou acheminer une photo du chef-d'oeuvre au courriel de l'OTJ. Surtout, n'oubliez pas d'inscrire votre nom, prénom, âge et numéro de téléphone sur votre dessin.

Les lutins afficheront les chefs-d'oeuvres sur la page Facebook de l'OTJ et la remise des prix se fera dans la première semaine de janvier 2021.

De la part de toute l'équipe de l'OTJ

« Passez de joyeuses fêtes »

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2021

Les séances du Conseil de 2021 se tiendront le deuxième mardi du mois (sauf exception) à 19 h 30 à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore :

19 janvier 2021 (3e mardi)
11 février 2020
10 mars 2020
14 avril 2020
12 mai 2020
9 juin 2020
14 juillet 2020
11 août 2020
8 septembre 2020
13 octobre 2020
10 novembre 2020
8 décembre 2020

SÉANCE SANS PUBLIC

Tant que nous serons en zone rouge, les séances du conseil se tiendront **SANS PRÉSENCE DE PUBLIC**. De plus, la séance aura lieu en visioconférence et en conférence téléphonique pour les conseillers qui n'ont pas accès à Internet.

Tous les citoyens sont invités à poser leurs questions ou transmettre leurs commentaires aux membres du conseil au plus tard la journée même de la séance ordinaire à 19h00 par courriel à info@st-telesphore.ca en indiquant en objet «Questions pour la séance du conseil», par le biais de notre site Internet au www.saint-telesphore.com/nousjoindre ou par téléphone au 450-269-2999 poste 3163.

Les séances du conseil sont enregistrées. Une copie de l'enregistrement vidéo est diffusée sur notre site Internet www.saint-telesphore.com. Pour ceux n'ayant pas accès à Internet, une copie de l'enregistrement est disponible à l'hôtel de ville, sur demande. Un résumé de cette séance est également publié dans ce journal. Ni l'enregistrement ni le compte-rendu ne remplace les procès-verbaux.

L'ordre du jour, les procès-verbaux et les règlements municipaux peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

ACCÈS À L'HÔTEL DE VILLE SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE DURANT LE TEMPS DES FÊTES

L'hôtel de ville demeura ouverte sur rendez-vous seulement jusqu'au 22 décembre 2020 à midi.

L'hôtel de ville rouvrira sur rendez-vous seulement à compter du 11 janvier 2021 à 8h30.

Pour toute urgence nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture, veuillez composer le 3-1-1.

RÉSUMÉ DES SÉANCES DE CONSEIL

- ✓ Ces séances ont eu lieu SANS PRÉSENCE DE PUBLIC
- ✓ Les membres du conseil ont assisté par visioconférence ou par conférence téléphonique
- ✓ Ce compte rendu ne remplace pas le procès verbal.
- ✓ Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité

Séance ordinaire du 8 décembre 2020

- ❖ Résolution pour autoriser l'ouverture de la séance ordinaire **SANS présence de public** à 19h35.
- ❖ Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- ❖ Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020.
- ❖ Dépôt du registre public des déclarations des dons et autres avantages. Aucun don ou avantage n'a été déclaré par les membres du conseil.
- ❖ Adoption du calendrier des séances ordinaires de l'année 2021.
- ❖ Octroi d'une aide financière au *Centre sportif Soulanges* au montant de 766,66 $.
- ❖ Compensation à la directrice générale et secrétaire-trésorière – pandémie.
- ❖ Approbation de la liste des comptes de novembre 2020.
- ❖ Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes municipales et scolaires.
- ❖ Autorisation de paiement à *Vitrerie Fortin de la Montérégie* pour l'acquisition et l'installation de portes extérieures de l'hôtel de ville et du Centre communautaire Rémi-Sauvé au montant de 13 678,93 $ taxes incluses, qui sera versé à la fin des travaux à la satisfaction de la municipalité.
- ❖ Autorisation de paiement à *Potvin Mécanik inc*. pour les travaux de réparation sur un camion du service de Sécurité incendie au montant de 3 191,72 $ taxes incluses.
- ❖ Autorisation de paiement à *Catherine Lessard* pour les travaux de décontamination reliée au coronavirus dans les parcs au montant de 1 495,00 $ pour les heures régulières et 5 236,73 $ pour les heures reliées à la pandémie pour un montant total de 6 731,73 $.
- ❖ Autorisation de paiement de la facture de la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) pour les honoraires professionnels d'ingénieurs dans le cadre des travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ainsi que la montée Cross pour un montant de 2 696,33 $ taxes incluses.
- ❖ Autorisation de paiement à *Lignes Rive-Sud* pour le marquage de la chaussée au montant 19 731,21 $ taxes incluses.
- ❖ Autorisation de paiement à *Les Pavages Asphaltech inc*. pour les travaux de rapiéçage et de réparation d'asphalte au montant de 31 448,54 $ taxes incluses.
- ❖ Autorisation de paiement à *Les jeux 1000 Pattes inc*. pour l'acquisition de modules de jeux exerciseurs au montant de 7 898,78 $ taxes incluses.
- ❖ Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du « *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiels* » 2020-2021.
- ❖ Ratification des orientations et des décisions prises relativement à la pandémie du COVID-19.
- ❖ Vente de cylindres d'air par le service de sécurité incendie pour un montant de 1 425,00 $.
- ❖ Autorisation des signataires de la «Convention d'aide financière» provenant du *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* faisant suite à l'octroi d'une aide financière au montant de 4 258,99 $ du ministère de l'Éducation pour l'acquisition de modules de jeux.
- ❖ Octroi d'une aide financière de 1 800 $ à l'*Œuvre des terrains de jeux de St-Télesphore* (OTJ).
- ❖ Collaboration financière de la caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges à la Guignolée pour un montant de 1 000,00 $ qui sera versé au Centre d'action bénévole Soulanges.
- ❖ Participation financière de la Municipalité à la Guignolée qui égalera les dons de ses citoyens jusqu'à concurrence de 500,00 $.
- ❖ Fête de Noël qui aura lieu le 19 décembre 2020 à 17 h 30 au parc André-Leblanc en respectant les mesures de sécurité reliées à la pandémie du coronavirus.
- ❖ Lors des périodes de questions, les citoyens ont posé des questions ou apporté des commentaires via courriel sur le sujet suivant : Augmentation de la demande d'aide financière à l'OTJ.
- ❖ Levée de la séance à 20h34.

PRÉVENIR LES RISQUES D'INCENDIE DURANT LE TEMPS DES FÊTES

Sécurité publique Québec

Arbre de Noël

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinthe électrique, chaufferette, foyer, etc.)
- Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours.
- Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendie.

Lumières décoratives

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant.
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.

Rallonges électriques

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surcharger pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacer tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.

Cuisine des Fêtes

- Évitez toutes distractions lorsque vous faites cuire les aliments (sortir fumer, parler au téléphone, consulter les médias sociaux, etc.)
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.

Bougies

- Ayez toujours à l'œil les chandelles allumées.
- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matières inflammable.
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.
- Privilégiez les bougies DEL pour une utilisation sans risque.

URGENCES

9-1-1 Feu, ambulance, police
8-1-1 Info-Santé COVID-19
5-1-1 Transport Québec. **Pour les routes 340 et 325.**
Toute urgence ou plainte incluant pour le déneigement sur ces routes.
3-1-1 Urgence nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville. Pour tous les chemins municipaux **SAUF** les routes 340 et 325. Plaintes ou entraves de la route, voies de circulation endommagées, déneigement et tout autre problème de nature urgente.
2-1-1 Soutien psychologique

CALENDRIER 2021
COLLECTES DES DÉCHETS DOMESTIQUES

Mois	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5
Janvier	X	5	X	19	X
Février	2	X	16	X	X
Mars	2	X	16	X	30
Avril	X	X	13	X	27
Mai	X	X	11	X	25
Juin	X	8	X	22	X
Juillet	X	6	X	20	X
Août	3	X	17	X	31
Septembre	X	X	14	X	28
Octobre	X	X	12	X	26
Novembre	X	9	X	23	X
Décembre	X	7	X	21	X

Collecte des encombrants/ objets volumineux incluant la collecte régulière.

X Semaine sans collecte

HORAIRES DES COLLECTES 2021

Matières recyclables Tous les vendredis.

Matières organiques Tous les lundis.

Collecte spéciale de carton du 2 au 8 janvier 2021
Démontez et empilez vos boîtes ensemble et déposez-les à côté de votre bac roulant la même journée que la collecte des matières recyclables

Collecte des déchets domestiques Toutes les deux semaines, le mardi.

Collecte des encombrants et/ou objets volumineux
La collecte des objets volumineux est effectuée une fois par mois,
en même temps que la première collecte du mois des déchets domestiques.

DÉNEIGEMENT

Par les citoyens
Il est interdit de souffler sa neige dans la rue ou sur le trottoir ou de traverser le chemin pour la souffler de l'autre côté de la rue.

Extrait du RMH 450 – Règlement sur les nuisances Article 14 *"Neige"*
« Constitue une nuisance et est prohibé le fait de jeter ou déposer sur les voies publiques … de la neige ou de la glace provenant d'un endroit privé. »

Par la municipalité
L'article 69 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus. Au sens de cette Loi, une voie publique inclut les trottoirs.

Plaintes pour le déneigement sur les routes municipales
Pour toute plainte ou demande d'intervention, communiquez directement avec l'hôtel de ville au 450-269-2999 ou par courriel à info@st-telepshore.ca. Vous êtes invités à joindre une photo à votre courriel. Un suivi sera immédiatement acheminé aux responsables concernés, selon leur juridiction ou leur mandat.

Déneigement des routes
Les routes 340 et 325 sont sous la juridiction de Transports Québec et ne sont donc pas déneigées par les entrepreneurs de la Municipalité. Composez le 5-1-1 pour toute plainte ou urgence sur ces routes.

LES BACS NE VONT PAS DANS LA RUE NI SUR LE TROTTOIR

Pour permettre un **déneigement efficace**, placez les bacs de manière à ce qu'ils n'encombrent pas le bord de la rue, les trottoirs et la chaussée.

Vous devez placer vos bacs sur votre propriété privée à un maximum d'un mètre de la bordure de la rue.

DÉNEIGEMENT DES RUES

La Municipalité compte sur votre collaboration et tient à rappeler aux citoyens que les opérations de déneigement sont complexes et nécessitent d'abord et avant tout, la collaboration de tous pour être menées de manière efficace et sécuritaire.

STATIONNEMENT PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE

La Municipalité de Saint-Télesphore compte sur votre collaboration et tient à rappeler aux citoyens que le règlement sur le stationnement stipule que:

«Nul ne peut stationner ou immobiliser un véhicule routier sur la voie publique entre minuit et 7h00, du 15 novembre au 1er avril, inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité.»

PATINOIRE EXTÉRIEURE

Sous réserve de toute modification de la santé publique

Selon les conditions climatiques, la patinoire sera ouverte du 15 décembre 2020 au 15 mars 2021.

Patinage libre seulement en respectant une distanciation physique de 2 mètres entre les personnes/bulles familiales.

Le hockey libre demeure possible dans la mesure où la distanciation physique de 2 mètres est respectée en tout temps et qu'il est partriqué seul ou en duo.

Le chalet demeure fermé. Aucune activité sportive et de loisir organisée n'est permise.

ACCÈS AU SENTIER PIÉTONNIER – PARC ANDRÉ-LEBLANC MARCHE OU COURSE À PIEDS

Sous réserve de modification de la santé publique

Le sentier piétonnier au parc André-Leblanc demeurera ouvert la majorité du temps cet hiver. Nous tenterons de l'entretenir si les conditions climatiques nous le permettent.
Cependant, le chalet au parc demeure fermé.

- Aucune activité sportive et de loisir organisée n'est permise.
- Les activités individuelles ou en duo sont autorisées dans le respect des consignes sanitaires (ex: marche).
- Les entraînements sous forme individuelle sont permis (ex: course).
- Aucune compétition sportive n'est permise.

MESSES DE NOËL vs PANDÉMIE COVID-19

Comme vous le savez, notre communauté de Saint-Télesphore, étant en zone rouge, doit suivre les consignes de la santé publique du Québec, dont celle de respecter les rassemblements de 25 personnes maximum dans les lieux de culte.

La question qui se pose est : «Est-ce que nous pourrons assister à la messe de Noël le 24 décembre prochain à 17h ?» Oui mais ATTENTION ! Avec une limite de 25 personnes, vous comprendrez qu'il sera impossible d'avoir des places pour tout le monde et que nous serons même dans l'obligation malheureusement de refuser l'entrée à des personnes.

ALTERNATIVE ? OUI ! BONNE NOUVELLE!

La messe de Noël de 17h, célébrée par Père Joachim,
sera transmise en direct de l'église de Saint-Télesphore via ZOOM.

1) Connectez-vous avec ZOOM :
2) REJOINDRE UNE RÉUNION,
3) RÉUNION ID = 926 8207 2206,
4) MOT DE PASSE = 827635

Vous pourrez vous connecter à partir de 16h30

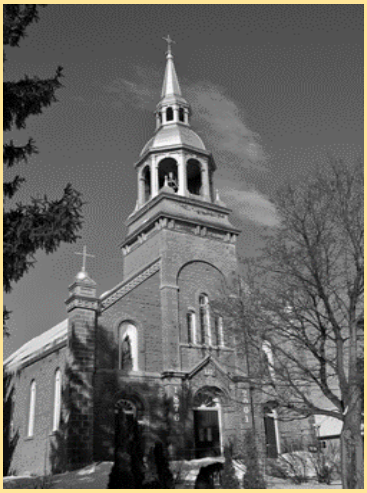

N'OUBLIEZ PAS ! LES CONSIGNES !
25 personnes maximum par lieu de culte.
Port du masque lors de vos déplacements et à la communion.
Distanciation de 2 mètres en tout temps.
Lavage ou désinfection de mains.

Centre communautaire des aînés de Soulanges

Le Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges est un organisme qui offre divers services aux aînés dans le but d'améliorer leur qualité de vie et favoriser leur maintien à domicile. Durant la pandémie, seuls nos services alimentaires demeurent ouverts.

Popote roulante

Livraisons de repas chauds et surgelés faits maison au domicile des aînés, ou de personnes en perte d'autonomie ou avec limitation physique, pour une convalescence ou pour les proches aidants, les lundis, mercredis et jeudis midis au coût de 7,00$ sans taxe, ni pourboire. La popote comprend la soupe, le repas et le dessert. Les livraisons sont gratuites et effectuées par des bénévoles souriants.

Repas surgelés pour emporter au coût de 5,50$ offert aux aînés de 65 ans +.

Repas surgelés pour emporter moins de 65 ans

Repas surgelés pour emporter au coût de 6,50$ offert à tous.

POUR COMMANDER, INFORMATIONS OU INSCRIPTIONS: Tél : 450.265.3548 ou 1.855.510.3548

Nous sommes situés au 12, rue Curé-Cholet, à St-Polycarpe.

www.centredesainésdesoulanges.com

ccasoulanges@outlook.com

Popote roulante

L'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges, un projet d'envergure très attendu des citoyens de la région, ouvrira ses portes en 2026.

D'ici-là, plusieurs réalisations mobilisent des professionnels de tous horizons.

Pour suivre l'évolution du Projet et en découvrir les différentes étapes, abonnez-vous à l'infolettre espacePROJETS!

Visitez www.projethopitalvaudreuilsoulanges.com

Merci de votre collaboration,
Myriam Delisle, Agente d'information
Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
Bureau de projet
2505,
Chemin de la Petite Rivière, suite 100
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 8P2
Cellulaire : 514 806-4334
myriam.delisle.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca

QUAND ACHETER SON SAPIN DE NOËL ?

Pour pouvoir **profiter de son sapin durant toute la période des fêtes,** il faut savoir quand l'acheter. La date de l'achat du sapin varie selon la variété de celui-ci. Il faut savoir qu'un sapin de Noël tient au minimum 3 semaines.

La bonne idée : acheter un sapin en pot. Arrosez-le régulièrement, une fois par semaine.

QUELLE DÉCORATION POUR MON SAPIN DE NOËL ?

Même si la **déco traditionnelle rouge et verte** de Noël continue de séduire les plus rêveurs, certains s'adonnent à des styles plus originaux et minimalistes.

Inutile de **surcharger votre sapin de boules** et de guirlandes. Cela pourrait d'ailleurs **nuire à sa santé** et le rendre moins résistant.

On continue de se protéger !

CALENDRIER MUNICIPAL DÉCEMBRE 2020/ JANVIER 2021

Messe de Noël à 17h	Collecte résidus alimentaires	Collecte déchets/ objets volumineux	Conseil municipal SANS PUBLIC	Ouverture de la patinoire extérieure	Collecte Récupération	Activités de Noël à 17h
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
13 Décembre	14	15 Date limite de la Guignolée	16	**17**	18	19 **ACTIVITÉS DE NOËL**
20	21	22 Bureau municipal ferme à midi	23 Bureau municipal fermé	24 Bureau municipal fermé	25 Bureau municipal fermé	26 Bureau municipal fermé
27 Bureau municipal fermé	28 Bureau municipal fermé	29 Bureau municipal fermé	30 Bureau municipal fermé	**31** Bureau municipal fermé	1 **janvier** Bureau municipal fermé	2 Bureau municipal fermé
3 Bureau municipal fermé	4 Bureau municipal fermé	5 Bureau municipal fermé	Bureau municipal fermé	7 Bureau municipal fermé	8 Bureau municipal fermé	9
10	**11**	12	**13**	**14**	15	**16**
17	18	19 Conseil municipal	20	21	22	23